

et rigoureuses recherches qui se sont faites des missionnaires français, et que les Chrétiens en Chine devant pratiquer librement la Religion, comme il a été réglé, il craignait que dans quelques provinces de la Chine, les Chrétiens ne jouissent pas d'une entière liberté, et qu'en conséquence il désirait que les édits fussent exécutés dans toute leur étendue, en punissant les magistrats qui par hasard oseraient y contrevenir et persécuter les Chrétiens ; et quant à la boîte (des deux missionnaires) qu'il espérait qu'elle lui serait remise pour être rendue à ses maîtres », je viens lui dire :

Que selon le traité, l'employé chinois est autorisé à remettre au Consul français tout sujet du Royaume de France qui, transgressant les défenses, pénétrerait dans l'intérieur de la Chine ; et que selon ce qui a été réglé antérieurement, est exempt de punition tout sujet chinois qui embrasse la Religion chrétienne en vue de faire le bien, sans que les magistrats du district puissent jamais procéder arbitrairement contre lui ; mais que, quant aux étrangers, il leur est extrêmement défendu d'entrer dans l'intérieur pour prêcher la Religion. Maintenant les deux missionnaires, ayant passé de Canton et du Fou-kien dans les provinces de Kiang-si, Hou-Pé, Ho-nan, Chan-toung, Tcheli et ensuite de la capitale de Peking à Cuentang (*sic*) et Kan-Sou, pour prêcher la Religion chrétienne, ils ont (en ce faisant) pénétré dans l'intérieur de la Chine, et n'ont pas agi conformément à ce qui a été réglé ; en même temps, s'ils ont été découverts, reconduits à Canton, et livrés au susdit consul, ce n'a été que pour exécuter le traité, et avec l'intention de garder la foi, et conserver la bonne harmonie. Quant à la boîte appartenant auxdits missionnaires, il convient qu'elle leur soit rendue.

En conséquence, la présente réponse est adressée au Consul susdit pour son information, et on lui envoie la boîte pour être remise aux missionnaires N. et N. Réponse spéciale.

Adressée au Consul français de Bécour avec une boîte en bois.